

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 JANVIER 2018**

Conseil syndical en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille dix-huit, le seize janvier, le Conseil Syndical étant réuni dans la commune d'Autreville sur Moselle, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BIC Jean-Jacques

Présents : Mesdames et Messieurs BIC Jean-Jacques - BONEL Philippe - GANGLOFF Yves - LHUILLIER Frédéric - MINEL Christian - MULLER Laurent - SAUCE Robert - VIOLE Bertrand

Pouvoirs : Denis BERGEROT à Robert SAUCE

Absents excusés : Cécile GENAY - Denis BERGEROT - Emmanuel FERREIRA - Jean-Paul BRUCHE

Secrétaire de séance : Bertrand VIOLE

ORDRE DU JOUR :

- Délibération modificative du budget n°3-2017
- Questions diverses

01/2018	DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3-2017
---------	---

Le président expose que suite à des pénalités de l'agence de l'eau pour retard de paiement de la redevance pour modernisation des réseaux, nous ne disposons pas d'assez de crédit sur le compte 706129 correspondant à cette dépense.

D'autre part, afin de pouvoir saisir les admissions en non-valeur acceptées lors du précédent conseil syndical, nous devons augmenter les crédits sur le compte 6541 correspondant à cette dépense.

De même, les crédits nécessaires sur le compte 6531 sont insuffisants pour payer les indemnités de décembre.

Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Article	Libellé	Dépenses
61523	Entretien et réparation	- 425 €
6541	Admission en non-valeur	+ 3 €
6531	Indemnités	+ 48 €
706129	Reversement sur redevance pour modernisation des réseaux	+ 374 €

- Virement de crédits de 3 € du compte 61523 (Entretien et réparation) au compte 6541 (Admission en non-valeur).
- Virement de crédits de 48 € du compte 61523 (Entretien et réparation) au compte 6531 (Indemnités).
- Virement de crédits de 374 € du compte 61523 (Entretien et réparation) au compte 706129 (Reversement sur redevance pour modernisation des réseaux).

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- Accepte la délibération modificative du budget n°3-2017.

Vote : unanimité

